



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hommages nationaux

Question écrite n° 92425

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire sur l'arrêté du 7 octobre 1950 prononçant la dissolution de l'Amicale des anciens FFI et résistants espagnols. Créée en mai 1945, l'Amicale des anciens résistants FFI espagnols disparaît cinq ans plus tard le 7 octobre 1950 par un arrêté du ministre de l'Intérieur Henri Queuille. L'association renaît en 1976 sous le nom de AAGEF-FFI avec l'objectif de rassembler ceux qui ont combattu pour la République espagnole, 1936-1939 et pour la République française en 1939-1945 en transmettant leur histoire et sauvegardant le patrimoine moral de la résistance espagnole au fascisme en Espagne, en France et en Europe. Reconnue par l'État et le ministère des anciens combattants, l'AAGEF-FFI organise régulièrement des actes d'hommages et de mémoire. Aujourd'hui l'association souhaite que l'arrêté de dissolution pris en 1950 soit rapporté aux motifs que les droits d'association, de réunion et d'expression de nombreux anciens résistants ont été bafoués par cette mesure et que la reconnaissance due à des unités combattantes espagnoles n'a pu s'accomplir correctement tant que la constitution de l'AAGEF-FFI a été empêchée, à savoir 1976. Elle lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92425

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Anciens combattants et mémoire

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 janvier 2016](#), page 421

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)